



PRESENTATION PUBLIQUE DU PROJET DE CREATION D'UNE RESSOURCERIE EN PAYS D'AUGE

LE 5 FEVRIER 2015 A COURTONNE LA MEURDRAC

Compte-rendu

Excusés :

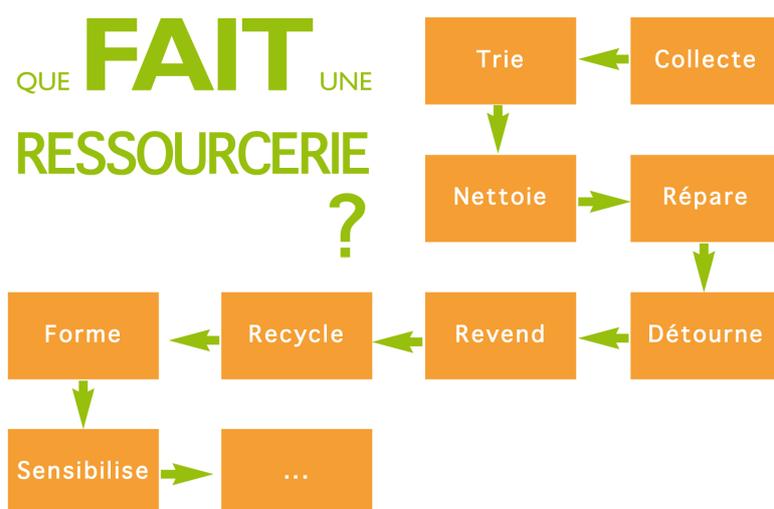
Christelle Letellier (chargée de mission ESS à la région) ; Geneviève François (CRESS) ; Paul Mercier (1er Adjoint au Maire de Lisieux) ; Bernard Champion ; Annick Lechartier ; Pascal Chapelle ; Christel Rocher ; Christian Jardin ; Valérie Pissot ; Katia Penin ; Edith Maunoury ; Martine Vallée ; Philippe Perdrizet.

Présents :

Une quarantaine de personnes dont huit élus (dont Bernard Aubril – Maire de Lisieux - et Eric Boissard, Maire de Courtonne la Meurdrac) ; des membres de l'association ; présence de la trésorière du Secours Populaire qui souhaite nous rencontrer pour d'éventuelles actions et la responsable du service des déchets de la Communauté de communes de Honfleur.

La réunion commence à 18h15.

I – PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UNE RESSOURCERIE EN PAYS D'AUGE



Daniel Delerue ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence, en excusant les absents et remercie la municipalité pour le prêt de la salle et du vidéoprojecteur.

Il présente aux participants le concept de ressourcerie illustré par un exemple d'une structure existante,

puis laisse la parole à Sabine Michaux qui développe le projet augeron et expose le fonctionnement de l'association.

Patrick Comet intervient ensuite pour faire un état des lieux sur l'avancement du projet. Il explique que nous nous sommes donnés comme priorité l'étude de faisabilité et son financement « C'est ce qui occupe les énergies en ce moment ». Cette étude coûte 19 022,83 euros. Des membres du Conseil d'administration collégiale (CAC) ont rencontré des représentants de plusieurs organismes financeurs et/ou accompagnateurs.

Notamment et en premier Pays d'Auge Expansion qui pourra mobiliser des fonds européens dans le cadre d'un projet de territoire.

Notons que, grâce à cet organisme, de nouveaux contacts ont été établis.

Le 29 janvier, des membres du CAC ont rencontré des représentants de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire. Les missions de cet organisme sont nombreuses notamment en terme d'accompagnement des porteurs de projet, de mise en relation, etc. Nous avons été invités le 5 mars à une réunion de travail pour préparer l'étape du tour de Basse-Normandie de l'Economie sociale et solidaire qui se tiendra le 27 avril prochain à Lisieux

Patrick précise que l'ESS représente 13% de l'économie de la région.

Nous avons également rencontré l'ADEME Basse-Normandie. Aujourd'hui, nous avons l'assurance que le financement de l'étude pourra être soutenu à hauteur de 70% par des fonds publics. Charge à nous de compléter le plan de financement par des fonds privés. Bernard Champion a pris rendez-vous avec Patrick Beaujan, président du SIDMA.

En un mois, les tous premiers partenaires possibles ont été rencontrés.

II - DEBAT AVEC LES PARTICIPANTS

A la suite de cette présentation et du point d'information sur l'avancement du projet, les participants ont posé un certain nombre de questions.

Avez-vous évoqué l'adhésion de personnes morales comme une collectivité ?

Cela a été abordé mais non tranché lors de l'Assemblée générale constitutive de l'association Pays d'Auge Ressourcerie.

Une difficulté apparaît lorsque, par délibération, une collectivité décide d'adhérer à une association. En effet, alors que l'octroi de subventions à une association est strictement encadrée par le juge administratif, l'adhésion ne fait pas l'objet de jurisprudence fournie. Cependant, le Conseil d'Etat, dans un avis du 11 mars 1958, a reconnu aux personnes morales de droit public, et notamment aux communes, le droit d'adhérer à des associations au même titre que les personnes physiques, sous réserve que l'objet poursuivi par ces associations réponde à un intérêt communal. L'adhésion à une association doit être décidée par délibération du conseil municipal. Mais peut être remise en cause par la Préfecture.

D'un point de vue juridique, il est plus difficile à une commune, par exemple, d'adhérer à une association qu'à une structure de type SCIC (Société Coopérative

d'Intérêt Collectif). Pour les autres associations ou entreprises, pas de problème si c'est acté par l'Assemblée générale.

Comment est répercuté le coût de la collecte à domicile ?

Différents mécanismes existent : certaines ressourceries proposent d'adhérer à l'association pour bénéficier du service, d'autres signent des conventions avec les collectivités qui prennent alors en charge les coûts, d'autres encore

ne font rien payer dès le moment où le déplacement permet de collecter des objets valorisables par la ressourcerie ; quand cela n'est pas le cas, en règle générale, elles facturent une prestation de service selon un forfait établi.

Qu'en est-il du local ?

Il y en a et certains ont été visités mais ne seront probablement pas retenus soit parce qu'ils ne seront plus disponibles au moment de la mise en œuvre de la ressourcerie soit que le coût de leur réhabilitation sera trop élevé.

Notre projet table sur une superficie de 500 m² ; un local accessible au public dans une zone si possible attractive ; des abords pouvant être aménagés (conteneurs) ; et des bâtiments pas trop vétustes.

Quel est le nombre d'emplois qui pourront être créés ?

Au démarrage de l'activité, la création d'emploi correspondra en équivalent temps plein (ETP) entre 1 et 2 (la moyenne est de 1,5 ETP au démarrage au niveau national). Dan donne des exemples locaux :

12 salariés, dont 1 service civique, à Coutances après 5 ans d'existence (structure d'emplois pérennes). Plus, si à terme nous devenons un chantier d'insertion.

Cette activité sera-t-elle polluante ?

Le moins possible. Le fonctionnement de la ressourcerie doit être en cohérence avec son message de respect de l'environnement et la réduction des déchets. C'est pourquoi, par exemple, que son rayon d'intervention sera compris entre 20 et 30 kilomètres maximum. Que

nous porterons une attention sur le local afin qu'il ne soit pas un gouffre énergivore, etc. Si des demandes et besoins se font plus loin dans le Pays d'Auge, les membres de la ressourcerie aideront à la création d'une autre structure.

De plus notre activité sera auditée par le Réseau des Ressourceries auquel nous avons décidé d'adhérer, ce qui nous permettra de

connaître nos axes d'amélioration et d'inscrire nos actions dans une démarche de progrès.

Pourquoi ne pas alors créer une antenne au lieu d'une nouvelle structure ?

Une ressourcerie est avant tout une structure ancrée à un territoire et ses spécificités. Nous n'avons donc pas vocation à la base d'étendre notre action sur d'autres

territoires. Nous verrons quand la situation se présentera avec les acteurs du territoire concerné ce qu'il y a de mieux à faire.

Comment cela se passera-t-il avec les déchetteries ?

Elles seront contactées notamment à travers le SIDMA et les communes afin de proposer un partenariat qui

pourrait prendre la forme de mise en place d'un point de collecte dédié au réemploi.

Quels seront les objets, matériaux collectés ?

Tous types d'objet : ameublement, électroménager, vaisselle, livres, décorations, outillages, vélos, etc. Nous ne procéderons pas à une collecte écrémante. C'est la ressourcerie qui triera, nettoiera, réparera ou détournera ou, le cas échéant, remettra en filières classiques ce qu'elle ne peut pas valoriser par elle-même.

Le but est aussi de créer une dynamique locale par une approche partenariale et collaborative vis à vis des acteurs existants et futurs. La ressourcerie est un outil complémentaire au service du territoire et la gestion des déchets, non un concurrent.

La réunion se termine par une nouvelle évocation du local qui sera un gros souci selon un intervenant et par celui de la communication suite à l'intervention d'un participant qui n'a connu le projet de ressourcerie que par une récente intervention de Bernard Champion.

Daniel Delerue explique que depuis la création de l'association en octobre dernier, beaucoup de travail a été fait en interne et trop peu de communication a été effectivement réalisée. Cela devient un axe prioritaire aujourd'hui ainsi que celui de la recherche de financements.

La réunion se termine vers 20 heures, suivie d'un apéritif partageur.